

Étapes principales de la campagne ESOP 2025



1. Communication du programme ESOP

Dès le début de la campagne ESOP, vous recevrez les informations générales relatives au plan ESOP. De plus amples informations sont disponibles sur le Hub Airbus (Human Resources > Rémunération & avantages > Plans corporates & avantages > ESOP / Plan d'actionnariat).



2. Processus de souscription – Comment souscrire ?

La période de souscription est ouverte du **27 février 2025, 08h00 (CET) au 13 mars 2025, 17h30 (CET)**. La plate-forme sera accessible à partir du 21 février afin de vous permettre de vous familiariser avec ESOP.

Rendez-vous sur www.esop.airbus.com.

Pour souscrire, vous devrez enregistrer en ligne vos informations personnelles, qui sont nécessaires pour l'attribution des actions sur votre compte titre.

France : 0805 980 327

Royaume-Uni : 0800 026 0233

Allemagne : 0800 627 0982

Espagne : 800 000 114

Autre pays : +33 557 925889

Horaires du centre d'appels :

Du 27 février au 12 mars 2025 :

du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00 (CET)

13 mars 2025 :

de 08h00 à 17h30 (CET)

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous n'avez pas accès à l'application en ligne, vous pouvez contacter et souscrire via le centre d'appel multilingue.

Lors de l'appel, veillez à vous munir de votre identifiant Airbus (Empl-ID), indiqué sur votre bulletin de salaire ou disponible auprès de votre service local RH (certaines informations personnelles vous seront demandées afin de vous identifier).

NOTE Si vous vous connectez depuis votre ordinateur professionnel, vous serez connecté automatiquement, sans aucune autre demande d'information.



3. Octroi d'actions

Les actions seront attribuées le **1 avril 2025**. C'est à cette date que vous deviendrez propriétaire des actions. Vous devez conserver ces actions **jusqu'au 1 avril 2028***.

* Sauf en cas d'application de règles nationales spécifiques



4. Réception d'un relevé de compte

En fonction de l'institution financière que vous aurez choisie, toute nouvelle acquisition d'actions devrait être affichée sur votre compte au plus tard à la **fin du mois d'avril 2025** et accessible via votre service de banque en ligne. Les banques fournissent également un relevé annuel à leurs clients.



5. Paiement des actions souscrites et taxes

Lorsque vous confirmez votre souscription, vous vous engagez à régler le montant total de votre achat, ainsi que toute cotisation sociale et/ou taxe applicable, dans un délai maximum de 3 mois, par le biais d'une retenue sur le salaire. Votre souscription doit être entièrement acquittée à la fin du troisième mois de prélèvement, sans aucun reliquat. Si tel n'est pas le cas, Airbus se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, telles que la limitation du montant de votre investissement dans toute offre ultérieure.

Les conditions et délais de paiement pouvant varier d'un pays à l'autre, veuillez vous référer au « Supplément pays » applicable. Vous y trouverez également les spécificités réglementaires et les règles fiscales applicables dans votre pays à la souscription à l'ESOP.

Vous pouvez les consulter sur www.esop.airbus.com ainsi que sur le Hub Airbus (Human Resources > Rémunération & avantages > Plans corporates & avantages > ESOP / Plan d'actionnariat).

Sursouscription

Veillez noter que le programme est susceptible de faire face à une sursouscription. En cas de sursouscription, les employés en seront informés à la fin de la période de souscription. Dans ce cas, le nombre d'actions attribuées à chaque participant sera réduit proportionnellement, et vous ne recevrez pas la totalité des actions initialement souscrites.

Cette brochure est fournie exclusivement à titre d'information et ne se substitue en aucun cas aux modalités du plan ESOP 2025.